



Venez rejoindre notre Association



Une association vit essentiellement à travers ses membres :

qui par leur adhésion s'engagent à régler une cotisation minimale de 10€ valable pour une année civile

qui donnent leur confiance à un Conseil d'Administration qui lui-même s'engage à leur transmettre tous les éléments touchant la vie de l'Association

qui peuvent postuler pour un poste au Conseil d'Administration

qui proposent de nouveaux membres

qui sont aussi invités, dans la mesure du possible, à participer aux activités de l'Association

Bulletin d'adhésion à l'Association "Les Amis des Sœurs de la Croix"

Nom

Prénom

Adresse

Code Postal

Ville

Téléphone

Courriel

Le présent bulletin dûment complété est à renvoyer au siège de l'association soit par :

Courrier

20 rue de la Charité 67100 STRASBOURG

Courriel

secretariat@amis-soeursdelacroix.fr

L'Association accepte des dons aux œuvres, d'après les articles 200 et 238 bis du Code Général des Impôts. Les dons ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% du montant versé, dans la limite de 20% du revenu imposable